

MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE,
À VIENNE, ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE



G A B O N

DISCOURS

De

S.E.M. Pierre Claver MAGANGA MOUSSAVOU

**MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA REFONDATION
DES DROITS HUMAINS
CHARGE DES MISSIONS**

**1^{ère} SESSION
DU
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

GENEVE, LE 19 JUIN 2006

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'homme

Madame le Haut Commissaire,

Excellences

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout, au nom des plus hautes autorités gabonaises, de la délégation que je conduis et en mon nom propre, vous adresser nos sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la 1^{ère} session du Conseil des Droits de l'homme.

Cette élection honore votre pays, le Mexique. Nos félicitations s'adressent également à tous les membres de votre bureau.

Mon pays le Gabon, s'honneure également d'avoir été élu membre de ce Conseil.

Aujourd'hui, une nouvelle ère se dessine. La Communauté Internationale a décidé de remplacer la Commission des Droits de l'homme par le Conseil des Droits de l'homme.

Tout d'abord, je voudrais ici rappeler le travail accompli par la commission des Droits de l'homme. Je loue l'œuvre accomplie depuis un demi-siècle par la Commission des Droits de l'homme.

Je sais que celle-ci, lors de chacune de ses sessions, n'a eu de cesse de dénoncer les violations des Droits de l'homme et cela sans complaisance.

Le 15 mars 2006, la communauté internationale décidait de créer le Conseil des Droits de l'homme par sa résolution 60/251 en remplacement de la Commission des Droits de l'homme.

La création d'un Conseil des Droits de l'homme est une occasion historique pour la communauté internationale d'améliorer la protection et la promotion des libertés des peuples à travers le monde. Les tâches qui seront les siennes sont définies clairement.

La situation internationale est particulièrement difficile en ce moment dans le monde. Aussi, elle requiert une attention soutenue. La recherche de la paix devrait rester une préoccupation majeure dans l'esprit de la Communauté Internationale et du nouveau Conseil des Droits de l'homme.

Les dimensions contemporaines des Droits de l'homme sont celles qui appartiennent en propre à la nature humaine sans lesquels on ne peut vivre en tant qu'être humain.

Les Droits de l'homme nous permettent de développer et d'utiliser pleinement nos qualités, notre intelligence, nos talents et notre conscience et satisfaire nos aspirations spirituelles. Ils reposent sur l'exigence la plus affirmée de l'homme de voir respecter et protéger la dignité et la valeur inhérente de chaque personne.

Sur le plan international, la question des droits de l'homme reste une préoccupation constante et un appel à la solidarité internationale. Le Conseil des Droits de l'homme devra être le forum le plus indiqué pour que les Etats prennent conscience des droits des personnes.

L'observation d'un occident vivant en surabondance se défendant des convoitises d'une Afrique squelettique avec des Africains cherchant par tous les moyens à atteindre le paradis perdu au péril de leur vie est un spectacle saisissant, peu réjouissant pour la dignité humaine, conséquence d'un profond déséquilibre entre les nations riches et les nations pauvres.

Les nations pauvres exportant leur pauvreté et gênant la quiétude des Nations riches, ces dernières, pour qu'elles prospèrent durablement ont tout intérêt à exporter à leur tour un peu de leur richesse en direction des nations pauvres, richesse pour un développement équilibré dans un monde dans lequel nous y sommes tenus de vivre tous ensemble et contraints d'y promouvoir et d'y garantir les libertés fondamentales : la paix et la sécurité des nations riches comme des nations pauvres sont à ce prix et, la mondialisation ne comporte pas que des avantages, elle a aussi des règles dont l'inobservance entraîne à terme des dérèglements qui n'épargnent aucun pays.

Nous voulons rappeler à tous et à chacun notre responsabilité commune de défendre l'homme et ses droits, surtout en ces temps où la mondialisation risque d'être pour certains pays, un prétexte pour écraser impunément les autres.

Le Conseil des Droits de l'homme devra devenir le meilleur observatoire qui nous permettra d'espérer en la construction d'un monde équitable, car elle se doit de placer l'homme au centre de tout développement.

La communauté internationale, au regard de la situation des droits de l'homme qui va en s'aggravant dans le monde, se doit de réagir. Il existe un décalage certain entre les aspirations profondes des peuples et la volonté contraire des systèmes politiques.

Cette situation a pour conséquence le maintien de la multiplication des foyers de tensions, les guerres civiles et les conflits inter étatiques.

Les inquiétudes que j'exprime pour l'Afrique s'étendent aussi à tous les autres continents. Je pense notamment aux situations dans le Proche et le Moyen-Orient et d'autres contrées.

La pauvreté s'aggrave, les inégalités entre les nations se creusent davantage, la pandémie du Sida continue de décimer nos populations, l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies de l'information de la communication n'est toujours pas au rendez-vous. Le racisme et la xénophobie poursuivent leurs méfaits en dépit des recommandations de la Conférence de Durban.

Bref, tout se passe comme si l'on ne s'attaquait pas aux causes profondes des problèmes qui se posent à l'humanité. Pourtant, les expériences ont montré à suffisance que c'est en travaillant de concert que le monde est en mesure de combattre ces fléaux.

Le Conseil des Droits de l'homme doit, à cet égard déployer tous ses efforts pour promouvoir le développement et la paix. Les guerres n'ont jamais permis à l'humanité d'avancer. Seules la paix et la sécurité amènent le développement et le progrès des peuples qui participent au maintien de cette paix.

La promotion et la protection des Droits de l'homme sont au cœur même des principes et de valeurs de la République gabonaise.

Guidée par les valeurs de paix, de dialogue, de respect de l'autre et de solidarité, le Gabon a toujours œuvré au renforcement des mécanismes de promotion et de protection des libertés fondamentales tant aux plans national, régional qu'international.

➤ **Sur le plan national**

La constitution de la République Gabonaise garantit le respect et la protection des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Plusieurs institutions ont été mises en place pour veiller au respect des Droits des citoyens, y compris des droits de la femme, des enfants et des personnes handicapées.

Il s'agit notamment :

- **Du Ministère des droits de l'homme ;**
- **Du Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance ;**
- **Du Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la lutte contre la pauvreté ;**
- **De la commission nationale des Droits de l'homme.**

Le Gabon ne cesse de travailler en étroite coopération avec plusieurs pays et organisations internationales en vue de renforcer son système de promotion et de protection des Droits de l'homme.

➤ **Sur le plan régional**

Le Gabon a été parmi les pays qui ont joué un rôle déterminant dans l'établissement de la commission africaine qu'il a eu l'honneur de présider. Le Gabon a toujours offert ses bons offices dans la recherche des solutions aux multiples conflits qui minent le continent africain et dont les effets occasionnent souvent des situations d'instabilités politiques pouvant engendrer des graves violations des Droits de l'homme.

Mon pays entend réaffirmer haut et fort les principes qui participent au maintien de la paix et de la sécurité.

Ces principes sont :

- **le respect des droits de l'homme ;**
- **le respect de la souveraineté nationale ;**
- **le règlement pacifique des différends ;**
- **le respect de l'intégrité territoriale des Etats.**

Ces principes guident l'action de Monsieur le Président de la République, Son Excellence El Hadj OMAR BONGO ONDIMBA qui s'implique positivement, tout le monde le sait, dans le règlement des conflits régionaux, par le dialogue et la concertation.

➤ Sur le plan international

Le Gabon est membre des Nations Unies depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960, est attaché la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'à la Déclaration universelle des Droits de l'homme et des autres instruments internationaux en matière des droits de l'homme.

C'est dans cette optique que le Gabon a signé, ratifié ou adhéré aux principaux instruments en matière des Droits de l'homme.

S'agissant du Conseil de droits de l'Homme, le Gabon s'engage à y coopérer pleinement dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale.

Dans cette perspective, il compte s'investir dans tous les travaux du Conseil des Droits de l'homme en vue de promouvoir et de renforcer les mécanismes de protection des Droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite qu'à l'occasion des présentes assises, le Conseil des droits de l'homme soit une tribune démocratique où les Etats chercheront à résoudre les conflits dans le respect mutuel, le dialogue et la concertation sur toutes les questions liées aux droits de l'homme.

Je vous remercie.